

# Campagne sur la conduite agressive - 30 octobre - 3 novembre 2023

Written by Sean Rocca | octobre 29, 2023 at 08:45:pm

Dans le but d'améliorer la sécurité routière et de réduire l'incidence de la conduite agressive dans notre collectivité, la police de Saint John mènera une fois de plus une campagne de conduite agressive entre le 30 octobre et le 3 novembre 2023. L'objectif est de décourager les comportements de conduite agressive et de tenir responsables ceux qui mettent les autres en danger.

Par le biais de l'éducation et de l'application de la loi, les agents de la gestion de la circulation intensifieront leurs efforts pour cibler les comportements de conduite agressive qui mettent en danger d'autres personnes ou des biens, comme les excès de vitesse, les talonnages, les changements de voie dangereux, la désobéissance aux dispositifs de contrôle de la circulation et la conduite sans la prudence et l'attention nécessaires.

Saviez-vous que les sanctions pour conduite dangereuse sont plus sévères au Nouveau-Brunswick ?

- Excès de vitesse de 50 à 80 km/h au-dessus de la limite affichée = amende de 500 \$, 5 points d'inaptitude et saisie du véhicule pendant 7 jours.
- Excès de vitesse de 80 km/h ou plus par rapport à la limite affichée = 1000 \$ d'amende, 6 points d'inaptitude et mise en fourrière du véhicule pendant 30 jours.

N'oubliez pas de

- Respecter la limite de vitesse
- Faire preuve de patience et minimiser les changements de voie
- Utiliser les clignotants
- Permettre aux autres conducteurs de s'insérer ou de changer de voie
- Éviter les distractions au volant

- Maintenir une distance de suivi suffisante
- Ralentir dans les zones de construction et respecter les panneaux de signalisation.

Ensemble, nous formons une communauté sûre, sécurisée et saine